

Le 14 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ARS S'ENGAGE AU BENEFICE DE LA SANTÉ DES ARDENNAIS

L'ARS Grand Est s'est engagée sur un ensemble d'investissements hospitaliers portés par le Centre Hospitalier Intercommunal Nord Ardennes pour un montant global de 3,2 millions d'euros financés dès 2023.

Ces investissements vont permettre de renforcer l'offre de soins proposée à la population sur sites hospitaliers de Charleville-Mézières et de Sedan autour de différents axes :

- Sur le site de Sedan, une opération de réaménagement de l'entrée de l'hôpital va être menée ainsi que la déconstruction d'un bâtiment administratif désaffecté visant à améliorer les abords de l'hôpital. Le montant de l'opération s'élève à 668K€.
- Sur le même site, le réaménagement des locaux du service des urgences va permettre d'améliorer les conditions d'accueil et de prises en charge des patients ainsi que les conditions de travail des personnels soignants. Le montant de l'opération s'élève à 100K€.
- Sur les deux sites hospitaliers, les services des enfants et des adolescents vont se transformer.

A Sedan, il s'agit d'améliorer la prise en charge des adolescents en souffrance avec la création d'un secteur d'hospitalisation de jour, qui propose des temps d'entretiens individuels avec le pédiatre, des ateliers collectifs et coopératifs, des moments d'échange animés par un binôme éducateur-paramédical, ainsi qu'un espace de parole avec un psychologue.

A Charleville-Mézières l'augmentation de l'espace et l'acquisition de matériel vont permettre d'améliorer la prise en charge des enfants.

Le montant de ces opérations s'élève à 344K€.

- Sur le site de Charleville-Mézières, l'extension de l'unité de réanimation, le réaménagement de l'espace va permettre d'augmenter la capacité d'accueil de 2 lits, et la modernisation des équipements vont permettre d'améliorer la prise en charge.

Le montant de l'opération s'élève à 842K€

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

- Sur le même site, au sein de la maternité, le réaménagement de l'entrée du service et le remplacement de matériels va améliorer les conditions de prise en charge des femmes. Le montant de l'opération de l'opération s'élève à 451K€.
- Sur le territoire ardennais, les dispositifs au profit de la santé des femmes et des enfants seront renforcés avec le développement des consultations d'auxiliaires de puéricultrice à domicile après accouchement. L'objectif est ici d'améliorer la qualité du parcours périnatal des femmes en favorisant le décroisement Hôpital/Ville/ PMI, et en fluidifiant le parcours de santé. Cet accompagnement permet entre autres de développer et d'optimiser le lien mère/ père/ enfant, mais aussi de diminuer l'isolement de la jeune maman lors de la venue d'un nouveau-né dans la sphère familiale et lors du retour à domicile.

A compter de 2024 sera également déployé un bus santé des femmes dont les objectifs sont d'assurer les suivis gynécologiques classiques mais aussi de favoriser les dépistages précoces en proposant une offre « aller vers » permettant de :

- Faciliter un accès à la contraception et ce même sur les territoires éloignés (Mouzon, Carignan, Montmédy, Hirson, Fumay, Signy-L'Abbaye, Vouziers...),
- Promouvoir et renforcer l'accès aux soins, à l'information, à l'éducation des populations isolées,
- Offrir une réponse supplémentaire et complémentaire à l'offre hospitalière et libérale

Le montant de la subvention, qui couvre intégralement les investissements nécessaires, s'élève à 330K€.

- Sur les territoires Signy-le-Petit (MSPU), le Chesne (pôle santé) et Douzy (salle communale), des consultations de sages-femmes seront mises en places afin de proposer et organiser au plus proche de la population des suivis gynécologiques, échographiques, obstétricaux et des consultations de contraception.
La subvention versée au titre de cette opération s'élève à 337K€.

Enfin deux opérations visant à l'acquisition de matériel biomédicaux complémentaires sont soutenues avec l'acquisition de matériel de stérilisation performant plus protecteur pour les équipements fragiles et les équipements nécessaires à l'activité de la fertilité à savoir une cuve cryogénique. Ces opérations s'élèvent respectivement à 120 k€ et 50 k€

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr